

L'école établit le programme de stage des étudiants selon la législation en vigueur et détermine les lieux où l'étudiant devra se rendre durant sa formation. Les stages sont organisés par modules de 2, 3 ou 4 semaines dans les institutions partenaires. Les horaires de stages sont organisés en fonction de l'institution. Les élèves travaillent sous l'encadrement des professionnels du terrain et d'un(e) infirmier(e) professeur.

1^{ère} année :

Les stages (520 heures au total) débutent en octobre et sont répartis en 4 modules de trois semaines.

Ils peuvent être organisés dans :

- Crèche ou école maternelle
- Maisons de repos et de soins

3^{ème} année complémentaire :

Les stages (666 heures au total) débutent mi-août et se terminent fin janvier, chaque élève effectue trois stages de 5 à 7 semaines. Le premier stage est imposé par l'école et les deux autres stages sont aux choix de l'étudiant.

L'étudiant preste des horaires professionnels

Les frais de déplacement pour se rendre sur les lieux de stages **sont à charge exclusive des élèves**. L'achat et l'entretien de la (des) tenue(s) de stage **est (sont) à charge exclusive de l'élève**.

2^{ème} année :

Les stages (580 heures au total) débutent en octobre. L'élève est amené à prester des week-ends de stage. Les stages peuvent être organisés dans les disciplines suivantes :

- Médecine
- Chirurgie
- Pédiatrie – Maternité
- Santé mentale – Psychiatrie
- Gériatrie

3^{ème} année :

Les stages (700 heures au total) débutent en septembre. Chaque élève effectue les stages suivants :

- Médecine
- Chirurgie
- Soins à domicile
- Psychiatrie
- Gériatrie

L'étudiant est amené à prester des week-ends de stage et doit prester quatre à huit nuits sur l'ensemble de l'année scolaire.



STAGES

